

NITÉ-M.
MAUR

La France priée de défendre... le français

Au sommet de la francophonie, à l'île Maurice, les partenaires de Paris lui demandent de faire la preuve de la réalité de son engagement

LE MONDE

JEUDI 14 OCTOBRE 1986

Le 14 et 15 octobre, la conférence ministériale, la cinquième des Etats ou des chefs d'Etat ou de gouvernement des « pays ayant l'usage du français » doit se tenir à l'île Maurice au 18 octobre. Quarante délégations sont venues (contre quarante et un du premier sommet à Paris en 1980). Les nouveaux membres ont adhéré au cours de la conférence de Maurice : Albanie, Israël, Moldavie, Hongrie et Pologne ; etc. La francophonie fait donc partie, Jacques Toubon manifeste satisfaction tout en disant que le ministère doit et de la francophonie seulement 20 % de son second attribut. Mais : la francophonie également mes collègues étrangères et de la France, et nous travaillons de parfaite harmonie.

« Ce qui est nouveau, poursuit Jacques Toubon, c'est qu'il existe maintenant au sein du gouvernement et de la majorité le sentiment très profond de la nécessité d'une volonté politique, forte et permanente de la France en faveur de la francophonie. »

C'est ce qu'avaient déjà annoncé les quatre ministres en charge des affaires francophones depuis 1986 mais sans que celle « volonté politique » soit traduite autrement, à beaucoup près, que par des discours lyriques. A telles enseignes que l'opinion s'est peu à peu répandue, à travers la francophonie, ainsi que l'exprime l'universitaire canadien Alex Maugéy dans un essai récent (1) : « L'élite politico-intellectuelle française n'a pas assez sa langue pour que la France joue le rôle moteur qu'il lui revient dans la francophonie. »

Les exemples illustrant ce désajustement sont légion, l'un des derniers en date étant l'autorisation donnée à Airbus Industrie par la direction générale de l'aviation civile du ministère français des transports de ne plus publier qu'en anglais le manuel de vol de ses avions, en dépit des protestations des navigateurs de langue française...

Que pense Jacques Toubon de propos du philosophe et académicien français Michel Serre constatant qu'il y a de nos jours « plus d'inscriptions anglo-américaines dans Paris qu'il n'y avait en allemand sous l'Occupation » et qu'aujourd'hui, chez nous, riches et décadents parlent anglo-américains, le français relevant la langue des pauvres et des « moins décadents ». Le ministre, qui n'est pas enclin à inscrire dans la Constitution l'appartenance de la France à la communauté francophone mondiale mais qui, en 1991, contribua largement à l'adoption d'un amendement constitutionnel consacrant judiciairement le statut